



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-268

Règlement établissant un programme de subvention pour l'achat de lames déchiqueteuses

DEMANDE DE SUBVENTION

Date de la demande :	
Montant de la facture :	

Identification du requérant	
Prénom :	
Nom :	
Adresse :	
Ville :	Sainte-Martine (Québec)
Téléphone :	

Attestation du requérant	
Je certifie que les renseignements donnés ci-dessus sont vrais et complets. Tout requérant qui fournit des renseignements faux ou incorrects, perdra le bénéfice de la subvention et devra rembourser celle-ci.	
Signature du requérant :	
Date :	

Modalités
<input type="checkbox"/> Fournir une preuve de résidence.
<input type="checkbox"/> Fournir le formulaire complété.
<input type="checkbox"/> Fournir une preuve d'achat (copie originale exigée et sera retournée au demandeur). La mention lame déchiqueteuse doit apparaître sur le reçu. L'emballage pourra compléter le reçu.
<input type="checkbox"/> Avoir effectué l'achat après le 1 ^{er} janvier 2015.
<input type="checkbox"/> Retourner le formulaire et les documents nécessaires au traitement de la demande à l'hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Martine, en personne ou par le poste : Municipalité de Sainte-Martine 3, rue des Copains Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Conforme au règlement : oui non

Subvention accordée : oui non Montant : _____

(Signature du responsable de la Municipalité)

(Date)